

Dans tous les autres cas, nous prélevions 25 p. 100 de notre budget et versions cela au bureau provincial. Nous avons payé cette cotisation durant les huit élections au cours desquelles j'ai été candidat. Aussi, je crois que la série de motions que vous allez sans doute grouper en une seule, monsieur l'Orateur, mérite l'appui de tous les députés qui ne sont pas d'avis que, comme députés au Parlement ou comme membres d'un grand parti, ils ont reçu de Dieu le droit de toujours être élus. On devrait pouvoir permettre à un petit groupe de gens constitués dans une circonscription quelconque de participer au processus démocratique, de réunir des fonds avant les élections afin de présenter des candidats qui seront peut-être élus un jour au Parlement. Je m'oppose à tout système de nature à nous lier au statu quo en assurant à un député élu un avantage déraisonnable.

Il y a une chose que les députés ici oublient peut-être. Beaucoup d'entre eux se sont éloignés du public. S'il y a une chose qui sépare les Canadiens des gens d'autres groupes ethniques, c'est l'appui qu'ils sont disposés à accorder aux opprimés, et cela pourrait avoir un effet considérable au cours d'élections, si la motion que nous proposons est rejetée.

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Merci, monsieur l'Orateur. Je prends la parole à l'appui de la série de motions à l'étude. A mon avis, il importe de considérer ces amendements comme typiques des objets du bill et de son orientation. Cette tendance est dangereuse. Elle nous éloigne de la démocratie active. Espérons qu'avant d'adopter le bill, nous étudierons soigneusement ces amendements car, en nous éloignant de la démocratie active, nous nous rapprochons d'une société où la bureaucratie, les ordinateurs occupent plus de place, et les contacts personnels moins. Nous finirons par constater qu'on n'y tient plus compte de l'électeur. Les machines feront le travail, la bourse publique financera les élections et les sondages Gallup nous donneront les résultats.

J'exagère peut-être un peu, mais l'évolution dans ce sens est manifeste dans le bill. D'autre part, certains députés tentent par ces amendements de renverser la tendance en cherchant à garder à la démocratie son rôle qui suppose un contrôle et un apport locaux. J'espère que tous les députés appuieront cet effort, qui permettrait à l'association locale de la circonscription d'agir, peut importe ses affiliations politiques, et de nommer l'un des siens—et non pas quelqu'un qui leur est superposé d'en haut—pour participer activement au processus politique. Trop souvent, nous constatons que c'est du point de vue d'Ottawa que nous considérons la situation, et non pas avec les yeux des électeurs chacun dans son coin de pays.

● (2120)

Ce bill—et le présent amendement vise à renverser une tendance qui me semble émerger de ce bill—se propose d'éviter ce genre de dépersonnalisation. Il essaye d'éviter que nous soyons emprisonnés dans un statut quo. En fait,

### *Dépenses d'élection*

le bill vise surtout à essayer d'entériner les partis politiques qui existent chez nous et il sera alors fort difficile pour quiconque ayant de nouvelles idées ou de nouvelles théories de les justifier et de les mettre de l'avant. En d'autres termes, les partis politiques que nous avons à l'heure actuelle ont suffisamment d'envergure politique et nous n'en avons pas besoin de nouveaux.

L'opinion publique change de temps à autre et nous, les députés, pourrions fort bien perdre le contact avec elle. Je crois même que, dans certains secteurs, nous avons déjà perdu le contact, notamment en ce qui a trait aux droits de la femme et à l'avortement. Il se peut que si nous continuons de la sorte, de nouveaux partis politiques fassent leur apparition. Il serait particulièrement injuste que la Chambre estime à propos d'essayer de protéger les partis politiques existants et de décourager les gens qui pourraient essayer d'en former de nouveaux. De fait, nous leur refuserions alors le genre de démocratie que l'on trouve depuis toujours dans notre pays.

C'est sans hésitation aucune que je me lève pour appuyer cet amendement, qui n'est qu'un parmi tant d'autres présentés par mon parti pour essayer de sauvegarder le principe de la démocratie parlementaire, principe qui veut que l'on ait recours aux citoyens de l'endroit et qu'on les fasse participer activement, non pas seulement en leur demandant d'être généreux, mais en y mettant du sien, en allant les trouver chez eux, en recueillant des fonds sur place et en assumant la responsabilité. Je recommande tout particulièrement cet amendement à la Chambre.

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Le vote porte sur la motion n° 3 du député d'Assiniboia (M. Knight), la motion n° 4 du député d'Assiniboia, la motion n° 5 du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et la motion n° 6 du député de Timiskaming (M. Peters.) La Chambre consent-elle à adopter ces motions?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*